MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du dix neuf octobre mil neuf cent-un, à cinq heures du soir

N° 20

Julien et Audiffren

ACTE DE MARIAGE de Julien Noël Benjamin François

âgé de vingt six ans, né à La Crau département du Var le vingt-cinq du mois de Décembre mil huit cent soixante quatorze profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var fils majeur de feu Thomas Paulin Julien né à La Garde département du Var, en son vivant profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Joséphine Françoise Dorothée Martin née à département d profession de ménagère domiciliée à La Garde département du Var. La mère ici présente et consentante, d'une part.

Et Mlle Audiffren Françoise Marie Louise

âgée de vingt un ans, née à La Garde département du Var le vingt-cinq du mois de juillet mil huit cent quatre vingt profession d'aucune domiciliée à La Garde département du Var fille majeure de Mathieu Hipolite Marius Audiffren né à Saint Nazaire département du Var profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Elysodenie Eugénie Audibert née à La Crau département du Var, profession de ménagère, domiciliée à La Garde. Le père et la mère ici présents et consentants, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites sans opposition, les dimanches six et treize octobre mil neuf cent un, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi;

2° Vu l'extrait de l'acte de naissance du futur époux;

3° Vu l'acte de décès du père du futur époux;

4° Vu l'acte de naissance de la future épouse;

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux.*

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage ~~à la date du~~ ~~du mois d~~ ~~mil neuf cent~~ ~~par devant M^e^~~ ~~notaire à~~ ~~département d~~

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Audiffren Françoise Marie Louise et l'autre Julien Noël Benjamin François

Le tout en présence de Mlle Noëlie Borel domiciliée à Le Pradet département du Var âgée de quarante ans, profession d'aucune, non parente ni alliée des futurs

De Bigot Félix domicilié à Le Pradet département du Var âgé de vingt trois ans, profession de militaire, non parent ni allié des futurs.

De Audiffren Nazaire domicilié à La Garde département du Var âgé de quarante ans, profession de cultivateur oncle paternel de la future

Et de Audibert Antoine domicilié à Toulon département du Var âgé de cinquante ans, profession de marin vétéran oncle maternel de la future.

Après quoi Moi Sornin Anthelme, adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garde faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties à l'exception de la mère du futur et des père et mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer.

Approuvé dix sept mots rayés nuls.

Marie Audiffren Julien Noël

Noëlie Borel Bigot Félix Audiffren Nazaire

Audibert Antoine A. Sornin adj